

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 18 NOVEMBRE 2014**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, dix-huitième jour du mois de novembre deux mille quatorze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

1657-11-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

D'OUVRIR la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce mardi 18 novembre 2014, 9h00.

ADOPTÉE

Adoption de l'ordre du jour

1658-11-14 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1659-11-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 30 septembre 2014 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité de Saint-Alexandre - Règlement 14-271**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 14-271 de la municipalité de Saint-Alexandre, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, le règlement de zonage est modifié en ce qui a trait aux équipements accessoires afin d'encadrer l'implantation de fournaies extérieures et adapte la réglementation sur l'épandage et le stockage de fertilisants et pesticides.

B) **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

B.1 **Règlement 1271**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1271 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, il s'agit d'une modification du règlement de zonage afin d'agrandir certaines zones et modifier les grilles d'usages, le tout situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

B.2 **Règlement 1276**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1276 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, le règlement sur les PIIA est modifié afin d'agrandir un secteur en bordure d'autoroute et intégrer des critères et objectifs environnementaux.

1.1.2 **Modifications**

A) **Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Construction sur pilotis**

Les membres du comité administratif prennent acte de la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement formulée par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix en ce qui a trait à la possibilité de construire sur pilotis dans la zone inondable 2-20 ans. En l'occurrence, les membres réfèrent l'analyse de ce dossier dans le cadre d'une prochaine modification du schéma d'aménagement particulièrement lors du traitement de la gestion de la plaine inondable. Il est précisé que la zone d'intervention spéciale (ZIS) devrait être abolie afin de permettre semblable construction.

En ce qui a trait à l'abolition de la ZIS, une rencontre avec les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du ministère de la Sécurité publique (MSP) et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) interviendra le 9 décembre prochain.

Madame Caroline Roberge soumet que l'analyse de la nouvelle plaine inondable avec les données LIDAR est en voie de réalisation. Un portrait pour chaque municipalité sera soumis.

CAPV2014-11-18

B) Projet d'énoncé de vision stratégique

Les membres du comité administratif se prononcent en accord avec le projet d'énoncé de vision stratégique qui sera soumis pour consultation publique sous peu. À cet effet, il est recommandé d'adopter ce projet d'énoncé par résolution.

C) Règlement 507

C.1 Adoption du règlement

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 507 visant le thème « Affectation agricole » lequel tient compte de plusieurs modifications suggérées par les différents ministères mais n'altérant pas l'orientation des membres du conseil et du comité consultation agricole.

C.2 Adoption du document indiquant la nature des modifications

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 507.

D) Règlement 509

D.1 Consultation publique le 25 novembre 2014

Le directeur général soumet que la consultation publique concernant le règlement 509 se tiendra le 25 novembre 2014 à compter de 18h30.

D.2 Adoption du règlement

Les membres du comité administratif discuteront de l'adoption du règlement 509 modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement relatif à la gestion de l'urbanisation des secteurs Saint-Luc et l'Acadie subséquentement à la consultation publique du 25 novembre 2014.

D.3 Adoption du document indiquant la nature des modifications

Les membres du comité administratif discuteront de l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 509 subséquentement à la consultation publique du 25 novembre 2014.

E) Règlement 511

E.1 Adoption du règlement

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du règlement 511 modifiant le schéma d'aménagement et de développement. Il s'agit d'un règlement de remplacement du règlement 487 particulièrement en ce qui a trait au régalage de déblais provenant du nettoyage de cours d'eau.

E.2 Adoption du document indiquant la nature des modifications

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 511.

F) Règlement 512

F.1 Adoption du règlement

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du règlement 512 modifiant le schéma d'aménagement et de développement. Il s'agit d'un règlement de remplacement du règlement 487 particulièrement en ce qui a trait à la correction de la cartographie de la plaine inondable à Saint-Jean-sur-Richelieu pour les rues Bellerive et Kelly.

F.2 Adoption du document indiquant la nature des modifications

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 512.

G) Règlement 513

G.1 Adoption du règlement

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du règlement 513 modifiant le schéma d'aménagement et de développement. Il s'agit d'un règlement de remplacement du règlement 485 particulièrement en ce qui a trait à l'agrandissement du périmètre urbain de Sainte-Anne-de-Sabrevois suite à une décision favorable de la CPTAQ.

G.2 Adoption du document indiquant la nature des modifications

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 513.

H) Règlement 514

H.1 Avis de motion du projet de règlement

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion lors de la session ordinaire du 26 novembre 2014 le tout en vue de procéder à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement en ce qui a trait à une dérogation en plaine inondable de la rivière Richelieu afin de permettre le remplacement du pont Gouin.

H.2 Projet de règlement

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du projet de règlement 514 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu en ce qui a trait à une dérogation en plaine inondable de la rivière Richelieu, le tout afin de permettre le remplacement du pont Gouin.

H.3 Adoption du document indiquant la nature des modifications

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 514.

H.4 Nomination des membres de la commission de consultation

Les membres du Comité administratif recommandent que M. Michel Fecteau, préfet, M. Réal Ryan, préfet suppléant, Mme Suzanne Boulais, Mme Andrée Clouâtre, Mme Renée Rouleau, M. Luc Mercier, Mme Christiane Marcoux et M. Mario Van Rossum constituent la commission de consultation sur le règlement 514. Une résolution à cet effet devrait être entérinée le 26 novembre 2014.

H.5 Date de la consultation publique

Les membres du comité administratif recommandent que soit fixé au 14 janvier 2015 à 18h00 au siège social de la MRC du Haut-Richelieu, la tenue de la consultation publique requise dans le cadre du processus d'adoption du règlement 514.

H.6 Modification de délai accordé

Considérant que les modifications du schéma d'aménagement et de développement proposées par le projet de règlement 514 prévoient une infrastructure publique concernant une seule municipalité, les membres du comité administratif recommandent d'entériner une résolution afin de diminuer le délai accordé par la Loi pour transmettre des commentaires à 20 jours.

I) Règlement de contrôle intérimaire relatif aux boisés - Suivi du dossier

Le directeur général soumet que le service d'urbanisme est toujours en cours d'analyse du projet de règlement de contrôle intérimaire relatif aux boisés qui pourrait être éventuellement entériné par les membres du conseil.

**2.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

2.1 Hausse des frais de scolarité de l'École nationale des pompiers (ENP)

Les membres du comité administratif recommandent un appui à la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix visant à s'opposer à la hausse des frais de scolarité de l'École nationale des Pompiers (ENA).

3.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.1 Zone industrielle innovante

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer la création d'une zone industrielle innovante (ZII) en ce qui a trait aux transports électriques. À cet effet, une modification du schéma d'aménagement devra éventuellement intervenir.

3.2 Financement des CLD

Le directeur général soumet l'évaluation des résultats du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) établie par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation. En l'occurrence, l'évaluation permet de confirmer l'admissibilité du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) aux contributions financières additionnelles.

Par ailleurs, suite aux échanges intervenus en séance de travail des membres du conseil le 12 novembre 2014, les orientations concernant le Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) suite aux coupures du gouvernement du Québec interviendront d'ici le début de l'année 2015. Les membres verront le mode de fonctionnement, la composition du conseil d'administration, etc. À suivre.

CAPV2014-11-18

3.3 Pacte rural 2014-2019

3.3.1 Guide du demandeur

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'adoption du Guide du demandeur dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2014-2019, lequel sera disponible via le site Web de la MRC du Haut-Richelieu et du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD).

3.3.2 Réunions publiques

Le directeur général informe les membres du comité administratif que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) exige que soient tenues des réunions publiques d'information à la population concernant le Pacte rural 2014-2019. En l'occurrence, une première réunion se tiendra le 18 novembre 2014 à 19h00 à Saint-Valentin et une deuxième, mercredi le 19 novembre 2014 à 19h00 à Henryville.

Aparté - Financement du Pacte rural 2014-2019

Le directeur général soumet que les coupures du gouvernement du Québec pourraient possiblement affecter les enveloppes attribuées au Pacte rural 2014-2019 et au salaire de l'agent de développement rural, toutefois pour 2015, les contributions gouvernementales sont confirmées. Il est précisé qu'aucune orientation n'a été donnée par le gouvernement du Québec pour l'année 2016 et suivantes.

3.4 Entente tripartite de développement culturel - Demande de report - Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CONSIDÉRANT la demande d'extension de délai de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour la réalisation du projet « Une sentinelle au garde-à-vous » dans le cadre de l'entente tripartite de développement culturel 2012-2015;

EN CONSÉQUENCE;

1660-11-14 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif autorise l'extension du délai de réalisation du projet « Une sentinelle au garde-à-vous » préconisé par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix dans le cadre de l'entente tripartite de développement culturel 2012-2015 et ce, pour une période de 8 mois.

ADOPTÉE

3.5 Coupures gouvernementales pour le développement économique et orientations

Le directeur général soumet que 40.5 % de la subvention attribuée par le gouvernement du Québec pour le développement économique a été coupée de sorte que pour 2015, la MRC du Haut-Richelieu recevra du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire un montant de 227 652,\$. Les membres du comité administratif demandent que la direction générale du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) révise son budget de 2015 en tenant compte de ces nouveaux paramètres financiers.

4.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.1 Orientations de Compo-Haut-Richelieu inc. pour l'année 2015

Les membres du Comité administratif recommandent que les orientations de Compo-Haut-Richelieu inc. pour l'année 2015 se résument comme suit :

- Compo-Haut-Richelieu inc. devra poursuivre ses efforts d'incitation de la population en vue de maintenir ou accroître la participation aux collectes de matières recyclables.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra mettre en place un plan de communication pour suggérer d'autres modes de consommation afin de diminuer l'enfouissement.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra entreprendre les démarches pour réaliser les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles une fois révisé et approuvé par le gouvernement.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra développer un programme visant à augmenter la performance des ICI pour la collecte sélective.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra présenter des alternatives relativement à la gestion des matières putrescibles en lien avec les orientations du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la Politique de gestion des matières résiduelles.

5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Partage de la route pour les vélos et automobilistes - Programme provincial

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) d'instaurer un programme provincial de sensibilisation concernant le partage de la route pour les vélos et automobilistes.

6.0 FONCTIONNEMENT

6.1 Finances

6.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 26 novembre prochain.

6.1.2 Adoption des prévisions budgétaires 2015, Parties I, II, III, IV, V et VI

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement de six résolutions visant à adopter le budget de l'année 2015 pour chacune des parties du budget telles que préparées suite aux séances de travail du 26 août, 2 octobre et 12 novembre 2014.

6.1.3 Adoption des quotes-parts pour l'année 2015, Parties I, II, III, IV, V et VI

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement de six résolutions visant à adopter les quotes-parts de l'année 2015 pour chacune des parties du budget telles que préparées suite aux séances de travail du 26 août, 2 octobre et 12 novembre 2014.

CAPV2014-11-18

6.1.4 Société d'habitation du Québec - Coupures relatives aux programmes d'amélioration de l'habitat

Le directeur général soumet que des coupures sont également intervenues relativement aux programmes d'amélioration de l'habitat. Pour l'instant, la ressource attirée à ces programmes est toujours financée à 100 % par les subventions reçues cette année et à recevoir. Une réorganisation devra intervenir si les honoraires et programmes devaient être abolis par le gouvernement du Québec. À suivre.

6.1.5 Fédération de l'UPA de la Montérégie - Gala des Agristars 2015

Les membres du comité administratif réfèrent la demande d'aide financière de la Fédération de l'UPA de la Montérégie dans le cadre de la réalisation du Gala des Agristars 2015 à chaque municipalité locale.

6.1.6 Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville - Campagne majeure « Unis pour la santé »

Les membres du comité administratif prennent acte du 3^e versement d'un montant de 140 000\$ issu de la campagne majeure de financement « Unis pour la santé » de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville.

6.1.7 Acquisition d'un photocopieur

1661-11-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif autorise l'acquisition d'un photocopieur de la compagnie Xerox pour un montant de 8 500,00 \$ (taxes en sus) suivant la soumission établie le 23 octobre 2014;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

6.2 Fonctionnement - Divers

6.2.1 DIHR - Retrait à titre de membre

CONSIDÉRANT QUE Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR) est financièrement complètement autonome;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas lieu à ce que la MRC du Haut-Richelieu maintienne son titre de membre de DIHR afin d'éviter que l'organisme soit possiblement sujet à être intégré à ses périmètres comptables, générant ainsi des frais administratifs inutiles;

EN CONSÉQUENCE;

1662-11-14 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

DE confirmer le retrait de la MRC du Haut-Richelieu à titre de membre de Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR) considérant l'autonomie financière de cet organisme.

ADOPTÉE

6.2.2 Demandes d'appui

A) MRC de Matawinie - Vagues de Wakeboats

Les membres du comité administratif déclinent la demande d'appui concernant la dévastation des rives attribuée aux vagues de Wakeboats.

B) MRC de Portneuf - Règlement sur les plans d'eau

Les membres du comité administratif déclinent la demande d'appui visant la problématique liée à la cohabitation des embarcations à propulsion mécanique.

C) MRC de Témiscamingue - Modernisation des rôles d'évaluation foncière

Les membres du comité administratif déclinent la demande d'appui visant le report de l'échéance du 1^{er} janvier 2016 pour la modernisation des rôles d'évaluation foncière puisque le tout est presque complété au sein de la MRC du Haut-Richelieu.

7.0 COURS D'EAU

7.1 Bande tampon de végétation

Le directeur général soumet que certains cours d'eau ayant fait l'objet de nettoyage au cours de la saison 2014 seront piquetés le long de la bande tampon de végétation afin de la situer et ainsi, sensibiliser les riverains à la pérennité des travaux.

7.2 Loi sur les compétences municipales - Article 105

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer la MRC de Val Saint-François et l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) concernant le pouvoir d'intervention des MRC au cas d'obstruction et ce, en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

7.3 Cours d'eau sans désignation, lot 385 - Saint-Valentin - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement au dossier du cours d'eau sans désignation sur le lot 385, à savoir : BMI experts-conseils (2012-166) 784,71\$; Béton Laurier inc. 2 208,07\$; BMI experts-conseils 227,08\$; Béton Laurier 3 064,03\$ pour un total de 6 283,88\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

7.4 Ruisseau des Écossais, branche 11 - Sainte-Brigide-d'Iberville - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement au dossier du Ruisseau des Écossais, branche 11, à savoir : Ministre des Finances du Québec 2 739,00\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 28 920,90\$; BMI experts-conseils inc. (2010-165) 4 824,35\$ pour un total de 36 484,25\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

7.5 Cours d'eau Little Creek - Noyan - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Little Creek à Noyan.

7.6 Cours d'eau Décharge des Vingt, branches 18 et 25 - Sainte-Anne-de-Sabrevois - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans les branches 18 et 25 du cours d'eau Décharge des Vingt à Sainte-Anne-de-Sabrevois.

7.7 Rivière du Sud, branche 27A

Il est mentionné que la MRC ne pourra donner suite à la demande d'intervention de la municipalité de Saint-Sébastien puisque la branche 27A de la rivière du Sud n'est plus un cours d'eau suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur les compétences municipales, le 1^{er} janvier 2006.

7.8 Canal en aval du cours d'eau Grand Ruisseau (Landry) - Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Demande d'intervention

Les membres du comité administratif prennent acte de la demande d'intervention de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix visant le nettoyage d'une partie du cours d'eau Grand Ruisseau (Landry). De plus amples recherches et analyses sont requises avant de recommander l'intervention. À suivre.

8.0 VARIA

9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1663-11-14 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 18 novembre 2014.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier